

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 09 DECEMBRE 2021**

Le neuf décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

**Etaient présents** Monsieur Ludovic MIROUDOT, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Gaëlle SIMON, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Christiane FERRÉ, Monsieur Philippe TOURNIER, Monsieur Bruno SERENA, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE,

**Excusés :**

Madame Angélique CHOUFFE a donné procuration à Monsieur Ludovic MIROUDOT  
Monsieur Mickaël MARGUIER a donné procuration à Monsieur Patrick THOMET,  
Monsieur Daniel PASQUIER a donné procuration à Madame Marie-Hélène TRIMAILLE  
Madame Solène COQUIARD est absente excusée.

**Secrétaire de séance :** Madame Pascale FOULLE

### **MODIFICATION ORDRE DU JOUR**

**Points à ajouter :**

- **Espace les Vallières : Convention d'occupation et de participation avec la CCLMHD**
- **PLU : Approbation modification N° 1**
- **Echange commune / Cts THOMET – M et Mme Patrick THOMET**
- **Embauche d'un agent technique en CDD.**
- **Comice 2022**
- **Budget bois : Etat d'assiette 2022.**

**1 - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

Le compte rendu de la séance du 19 octobre 2021 est approuvé sous réserve de modifier /  
Point n° 5 : Echange CTS THOMET / COMMUNE : 11 « pour » et 2 « contre ».

Résultat du vote : 14 « pour »

**2- Démissions de Messieurs Emmanuel FERCOT, Régis CLADEN, Madame Mireille MASSON et Monsieur Dominique MARTIN.**

Monsieur Emmanuel FERCOT par un courrier en date du 14 septembre 2021 et réceptionné en Mairie le 15 septembre 2021, a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal. Ce point a été omis dans le précédent compte rendu.

Monsieur Régis CLADEN par un courrier en date du 23 octobre 2021 et réceptionné en Mairie le même jour, a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Madame Mireille MASSON par un courrier en date du 16 novembre 2021 et réceptionné en Mairie le 19 novembre 2021, a fait part de sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Monsieur Dominique MARTIN par un courrier en date du 02 décembre 2021 et réceptionné en Mairie le même jour, a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu », par conséquent Madame Solène COQUIARD, candidate suivant de la liste « Bien vivre à Labergement », est désignée pour remplacer Monsieur Dominique MARTIN au Conseil municipal.

Madame Solène COQUIARD est absente excusée.

- Le Conseil municipal prend acte de :
  - o la démission de Madame Mireille MASSON et de Messieurs Emmanuel FERCOT, Régis CLADEN et Dominique MARTIN

- de l'installation en qualité de conseillère du conseil municipal de Labergement Sainte Marie de Madame Solène COQUIARD.

### 3 - Rénovation eglise : Conventionnement avec la Fondation du Patrimoine

La FDP a adressé en mairie un projet de convention.

Les travaux ont été identifiés : Réfection du beffroi, façades et drainage.

Après vérification par un professionnel des travaux pour le calage de la charpente, il s'avère qu'ils ne sont pas nécessaires et que la charpente est en parfait état.

Selon la FDP, le remplacement de la chaudière peut être pris en compte uniquement dans le cadre d'une rénovation globale. La réfection extérieure des murs (façades) remplacera ce poste.

Le montant des travaux représente une enveloppe d'environ 170 000 €. La FDP abondera à hauteur de 34 000 €. D'autres concours financiers sont attendus et feront l'objet d'une demande en début d'année. Une souscription est donc lancée pour ces travaux « urgents ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne pouvoir au maire pour signer la convention avec la FDP et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### 4 - Espace les Vallières : Tarifs de location des salles communales 2022 pour les associations.

Modalités et tarifs hors charges (électricité, eau, chauffage,...) :

#### **ASSOCIATIONS**

Associations siège social		Salle des Vallières + hall + ménage(obligatoire) Hors charges (électricité + chauffage + ordures ménagères)	Salle des Pompes - Meules (repas maxi 30 pers.)	Salles - Musique- Pompes- Meules- Pêche (3h réunion 50 pers maxi) Charges comprises	Cuisine Salles des Vallières et des Meules	Couverts (x50) Salles des Vallières et des Meules
<b>Extérieur CCLMHD</b>	1 jour (En semaine uniquement)	300€ (dont 100€ ménage)	150 €	50 €	50 €	15 €
	Week-end (du vendredi au lundi)	520 € (dont 200€ ménage)	230 €		70 €	15 €
<b>CCLMHD</b>	1 jour (En semaine uniquement)	250 € (dont 100€ ménage)	90 €	30 €	50 €	15 €
	Week-end (du vendredi au lundi)	470 € (dont 200€ ménage)	150 €		70 €	15 €
<b>Labergement Ste Marie</b>	1ere location offerte					
	1 jour (En semaine uniquement)	220 € (dont 100€ ménage)	60 €	Offert	50 €	15 €
	Week-end (du vendredi au lundi)	440 € (dont 200€ ménage)	120 €	Offert	70 €	15 €

→ 1 location annuelle offerte pour les associations de Labergement Sainte Marie.

Résultat du vote : 2 « abstention » - 12 « pour »

### B - Espace les Vallières : Convention d'occupation et de participation avec la CCLMHD

Une convention lie la commune de Labergement Ste Marie avec la CCLMHD qui répartit les charges afférentes à ce bâtiment entre les deux entités. Dans la précédente convention, le calcul se faisait par l'application de pourcentages différents selon le poste comptable dépenses et recettes. Ce pourcentage variait de 25 à 27 %.

Une réflexion s'est engagée et après le calcul de la moyenne des charges refacturées sur 5 ans, la moyenne s'établit à 12 000€ par année.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la convention et d'appliquer ce forfait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec révision possible en cas de fort dépassement et révision chaque année par le conseil municipal.

En contrepartie, la commune sera bénéficiaire de toutes les recettes liées à la location du bâtiment et la CCLMHD

bénéficiera de 8 locations annuelles gratuites, hors charges qui seront à la charge du bénéficiaire.

Résultat du vote : 14 « pour »

#### **5 - Congrès des maires : Mandat spécial.**

La participation des élus au Congrès des Maires qui s'est tenu en novembre peut être qualifiée "de mandat spécial ». En effet, la participation des élus au Congrès des Maires n'est pas une obligation résultant d'une disposition législative ou réglementaire expresse.

A ce titre il est proposé au Conseil de prendre en charge une partie des frais liés à la participation de M le Maire, à savoir :

Au total la somme de 402 €, la somme de 322 € restante sera prise en charge par M le Maire.

Résultat du vote : 14 « pour »

#### **6 - Acquisition de la Bovine : Autorisation au maire pour ester en justice.**

Les communes de Labergement Sainte Marie et de Rochejean ont été candidates à la rétrocession par la SAFER du Domaine de la Bovine, sis sur le territoire de la commune de Rochejean,.

Les deux communes ont été évincées au profit de Madame Claire GUYON.

En leur qualité de candidates évincées, les deux communes ont qualité pour contester cette rétrocession en saisissant le Tribunal judiciaire de BESANCON afin de solliciter la nullité des actes de ventes subséquents.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de désigner le Cabinet d'Avocat SELARL DU PARC pour représenter la commune en justice.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et autorise le maire à signer une convention avec la SELARL du Parc.

Résultat du vote : 1 « contre » - 13 « pour »

#### **7 – PV de bornage définitif Ancien Bâtiment « poste »**

Philippe TOURNIER ne prend pas part au débat ni au vote.

Le précédent PV de bornage ne faisait pas apparaître la rampe d'accès PMR. Celle-ci doit être intégrée dans l'assiette de la parcelle. Le PV de bornage définitif fait apparaître une surface totale de 4a 8 ca.

Résultat du vote : 2 « contre » - 12 « pour »

#### **8 - Echange commune / Cts THOMET – M et Mme Patrick THOMET**

M Patrick THOMET ne participe ni au débat ni au vote.

Concernant l'échange de parcelles pour la création de jardins partagés et de places de stationnement, après consultation du notaire, il s'avère que la parcelle AC 357 appartient à M et Mme Patrick THOMET et non aux Consorts THOMET. Il est donc nécessaire de valider cet échange avec les propriétaires comme suit :

Echange Consorts THOMET : Parcelle AC352 et AC 353 – surface totale : 4A 06 CA

Echange M et Mme Patrick THOMET : parcelle AC 357 pour une surface de 10 ca

Résultat du vote : 2 « contre » - 12 « pour »

#### **9 – PIZ POPOTTE : Demande de dégrèvement de droit de place**

Le gérant de la société PIZ POPOTTE qui occupe un emplacement pour la vente de pizza à emporter en face de la rue du Lac, sollicite le dégrèvement des droits d'occupation du domaine public pour les périodes de

Janvier à mars 2021 : Fermeture complète due au couvre feu à 18 h, et avril à juin 2021 : fermeture partielle due au couvre feu à 19 h. Le montant de ce droit s'élève à 180 € par trimestre.

Monsieur le Maire propose d'accorder une remise d'un trimestre.

Résultat du vote : 14 « pour »

#### **10 – Vidéo protection**

Il avait été annoncé que les candélabres sur lesquels sont positionnées les caméras étaient alimentés. Après contrôle, il s'avère que ce n'est pas le cas. Il a donc été nécessaire de passer en batteries. Le montant de la facture s'élève à 24974.50 € HT soit 29969.40 € TTC .

Résultat du vote : 3 « abstention » - 11 « pour »

#### **11 – Demande de dérogation scolaire**

Une famille sollicite l'inscription de son fils à l'école des 2 lacs dans la mesure où leur fille fait déjà partie des effectifs. La commune de Jougné a donné son accord pour cette dérogation.

Résultat du vote : 14 « pour »

### **12 - PLU – Modification N°1**

Le projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis des Personnes publiques Associées (PPA) ainsi qu'un registre permettant de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme a été ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie pendant toute la durée de la mise à disposition, du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021.

Aucune remarque ni objection n'a été consignée dans le registre, ce qui conduit à ne faire aucune modification au projet.

Considérant que le dossier de modification simplifiée N°1 de Labergement Sainte-Marie tel qu'il a été présenté peut-être approuvé sans changement,

Le Conseil Municipal approuve :

- Le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté en confirmant que la concertation relative au projet de modification simplifiée du PLU de Labergement Sainte-Marie s'est déroulée conformément aux modalités prévues.
- Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Labergement Sainte-Marie.

• Résultat du vote : 14 « pour »

### **13 - Embauche d'un agent technique**

La commission « personnel » a reçu plusieurs candidats au poste d'agent technique.

Après étude des dossiers, la candidature de Monsieur René VERNIER, pour un contrat de 30 heures hebdomadaires du 13/12/2021 au 13/06/2021, avec possibilité de renouvellement a été retenue.

### **14 - Comice 2022**

Le comice 2022 sera organisé par la commune de Labergement Ste Marie LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022. Parallèlement, les 29 et 30 septembre, le CNAOL (Comité National d'appellation d'Origine Laitière) organisera les « 20 ans de l'AOP Morbier et les 40 ans de l'AOP Mont d'Or ». Une réunion publique de présentation sera organisée courant janvier 2022.

Pour cette manifestation, une association « comice » sera créée. Celle-ci sera dissoute fin 2022 à l'issue du Comice et après clôture des comptes liés à cette manifestation.

Résultat du vote : 14 « pour »

### **14 – Décisions modificatives.**

En prévision de la clôture des comptes pour l'année 2021, plusieurs ajustements comptables sur les budgets sont nécessaires.

Budget cimetièrè : Acquisition de 14 cavurnes pour un montant de 8 701.00 €TTC.

Soit :

Compte 605 : + 8705 € - Compte 1641 : + 8705 €

Résultat du vote : 14 « pour »

### **15 – BUDGET BOIS : ETAT D'ASSIETTE 2022.**

Patrick THOMET fait part au conseil de l'état d'assiette 2022 proposé par l'ONF

- ATDO : Assistance Technique à donneur d'ordre :

Tarifs par types de commercialisation :

- Prévente et contrat d'approvisionnement : 2.50 €/m3
- Unité de produit : 1 € / m3
- Volume de coupe prévu : 750 M3.
- Vente :
- Groupée : Parcelles 4 et 29
- A la mesure : Parcelle 5
- Abattage place à bois : Parcelle 4

- Résultat du vote : 14« pour »

- Accord cadre : La précédente consultation est arrivée à échéance, une nouvelle consultation pour 3 ans sera prochainement lancée.

- Tarifs des ventes : information

La question se pose de geler les ventes de bois durant une année. Ceci afin de contraindre les acheteurs à augmenter leur prix. En effet, les tarifs de sciage ont augmenté alors que ceux des grumes n'ont pas évolué.

Résultat du vote : 14 « pour »

#### **16 – Accueil périscolaire.**

Sophie VOEGLIN – LAMBERT fait part au conseil du résumé des échanges avec les représentants du prestataire l'ADMR. L'augmentation nationale des salaires annoncée s'élève pour le dernier trimestre 2021 à environ 2 500 € pour la commune de Labergement Ste Marie et 250 € pour la commune de St Point.

Ce qui représente un coût supplémentaire de 5000 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Cette augmentation sera répercutée à parts égales entre la commune et les familles.

Le conseil donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : 14 « pour »

#### **17 - Questions et informations diverses**

**A – Sectorisation :** Un projet de remaniement de la carte scolaire, initié par le Conseil Général est en cours et devrait être acté à la rentrée scolaire 2023.

Des consultations sont engagées auprès des élus locaux, des représentants de l'éducation nationale et de la Région, qui pourraient déboucher sur une modification de la répartition des élèves entre le collège de Mouthe et celui de Frasne.

#### **B – Chaudière du bâtiment « Ancienne poste ».**

Le remplacement de la chaudière par une chaudière à granulés bois d'une puissance de 25 KW est envisagé.

Deux propositions ont été reçues, l'une de 35 000 € TTC et l'autre de 25 000 € TTC.

Monsieur le Maire doit rencontrer l'AJENA prochainement pour des précisions, notamment concernant les concours financiers pouvant être apportés sur ce projet.

#### **C – Syndicat Intercommunal des Eaux de Joux. (SIEJ)**

Régis ROBBE délégué de la commune fait part au conseil du compte rendu de la réunion SIEJ.

#### **D – Comité de pilotage Relais petite enfance.**

Marie-Hélène TRIMAILLE fait part au conseil du résumé de la réunion pour le relais petite enfance.

Le territoire de la CCLMHD compte 214 nourrices agréées pour 532 places.

#### **E – Maison de la Réserve.**

Le nouveau président de la Maison de la Réserve, Claude PAGE a été élu le 26 novembre 2021.

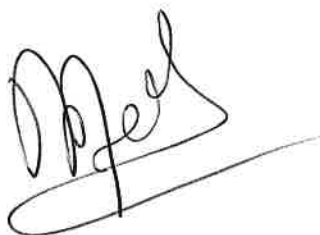
#### **F - Colis des Anciens.**

La distribution du colis aux Anciens, assurée par les conseillers municipaux se déroule actuellement.

#### **G – Le Bulletin municipal n°4 est encours de distribution**

Fin de la séance 21 h 40.

La secrétaire de séance  
Pascale FOULLE



Le Maire  
Ludovic MIROUDOT

